

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
Mairie de LA CHAISE-DIEUSéance du 23 avril 2026, au lieu habituel, à  
20h00

Date de la convocation : 10 avril 2026

Président de séance : Mme SAVINEL Armelle,  
maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15
- absents : 0

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard, Mme LEGER Carine et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) : Mme DUPON Dominique donne procuration à Mme TISSIER Alice

Secrétaire de séance : M. CARESMIER Guillaume

**2026 – 49 Fongibilité des crédits**

Madame le maire rappelle qu'une délibération a été votée le 20 juillet 2022 pour le passage du Budget principal et les budgets annexes à la nomenclature M57, une disposition relative à cette nouvelle nomenclature prévoit la possibilité de fongibilité de crédits entre chapitres, hormis le chapitre 012 (dépenses de personnel).

Un taux maximum légal est fixé à 7.5% du budget.

Un taux doit être fixé par section, un concernant l'investissement et un autre en fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté.

- Autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% en section fonctionnement et 7,5% en section d'investissement sur tous les budgets de la commune.
- Autorise Madame le maire à engager les crédits votés au budget 2026 avec cette part de fongibilité entre chapitres sur tous les budgets de la commune.

Le maire  
Armelle SAVINEL

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		15
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	15